



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 JUILLET 2020 – 20 H 00

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 24 - Pouvoirs : 2 - Votants : 26 - Majorité absolue : 13

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juillet 2020

Date d'affichage de l'ordre du jour : 1^{er} juillet 2020

Etaient présents

MARCHAND Séverine, maire,

VINCENT Danièle, BENARD Daniel, COUTURIER Mathilde, DUGABELLE Denis, PASCO Anne-Laure, LETOURNEAU Yvan, adjoints, GERARD Jean, LERAY Marc, MOINEREAU Maryse, COLLET Patrick, ORIEUX Sylvie, POTTIER Noëlle, RIBOULET Marie-Andrée, BOURMEAU Marie-Anne, VARNIER Mylène, LERAY Ollivier, BERNARDEAU Stéphane, GOYAT Katia, ALONSO Séverine, BENARD Ingrid, BOULLET Benoit, GUERIN Giovanni, LEPINE Nicolas, conseillers municipaux.

Etaient excusés

LASSALLE Dominique qui a donné pouvoir à MARCHAND Séverine, TUFFET Amandine qui a donné pouvoir à PASCO Anne-Laure.

Etaient absents

VINET Jacky

Secrétaire de séance : Mathilde COUTURIER - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 permet au maire de décider que la réunion du Conseil municipal se déroule en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister au titre du public. Aussi, afin de faciliter le respect des mesures barrières, la séance du Conseil municipal se tient en présence d'un public limité à **20 personnes maximum**, sur inscription préalable obligatoire de ces personnes, par téléphone au 02 40 21 50 14, ou par mail à accueil@laplainesurmer.fr, au plus tard le mardi 7 juillet à 16h30.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- ✚ Décision modificative n°1/2020 du budget principal : achat du cabinet médical de la Piraudière

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

FINANCES

I – 6 – 2020 / DECISION MODIFICATIVE N°1/2020 DU BUDGET PRINCIPAL : ACHAT DU CABINET MEDICAL DE LA PIRAUDIÈRE

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif voté le 27 janvier 2020,
Vu le budget supplémentaire voté le 24 février 2020,
Vu la proposition du 4 octobre 2019 de la SCI de la Piraudière pour la vente du cabinet médical, situé n°2 rue de la Piraudière sur la parcelle cadastrée BM 27, au bénéfice de la commune,
Vu la délibération n° IX a– 2 – 2020 du 24 février 2020 du Conseil municipal décidant de se porter acquéreur du cabinet médical afin de maintenir l’offre de santé sur la commune,
Considérant que les crédits inscrits au budget sont insuffisants pour réaliser cette opération,
Entendu l’exposé de Madame le Maire,*

**Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal**

APPROUVE la décision modificative n° 1/2020 du budget principal comportant les inscriptions budgétaires suivantes :

Partie investissement :

Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
16 Emprunts et dettes assimilés	<i>Emprunts pour l’achat du cabinet médical</i>		240 000 €
21 Immobilisations corporelles	<i>Achat du cabinet médical</i>	240 000 €	
	Total investissement	240 000 €	240 000 €

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l’Etat et à Madame la Comptable publique.

Adopté à l’unanimité

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

WORLD CLEAN UP DAY

Anne-Laure PASCO informe que le World Clean Up Day aura lieu le 19 septembre.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 20 juillet.

La séance est levée à 20h15.

Madame Le Maire,
Séverine MARCHAND

